

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU JEUDI 18 MARS 2021 A 20 HEURES 30**

Date de convocation : 08/03/2021

SOMMAIRE :

- 1) – RENDU DIAGNOSTIC REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT RUE CAROLINE FOLLET ;
- 2) – DESIGNATION DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AIRE DE MULTI-ACTIVITES ;
- 3) – ETUDE DIAGNOSTIC EAU POTABLE ;
- 4) – PARC EOLIEN DE MONSURES – DEMANDE AVIS SUITE AU DOSSIER DE REGULARISATION ;
- 5) – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 6) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la salle des fêtes de CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	THIERRY Patrick
RENAUX Jean-Michel	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
GREVIN Cécile	DEVISME Arnaud
FAY José	VAN OOTEGHEM Clarisse
BOULANGER Héloïse	RONGIER Marie-Laure
LELEU Linda	MANCAUX Christophe
DUCROCQ Jonathan	DE TOMI Isabelle
BRKA Virginie	BROISSART Dominique

Excusés : Mme VASELLI Bérengère ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, M. DENIS Mathieu ayant donné pouvoir à Mme BRKA Virginie et M. CARON Yannick ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 21 Janvier 2021 étant adopté, l'ordre du jour est abordé.

**I - RENDU DIAGNOSTIC REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT RUE CAROLINE FOLLET ;**

Par délibération en date du 18 Décembre 2020, le Conseil Municipal a confié au bureau d'études EVIA la maîtrise d'œuvre de ce programme et en parallèle a

accepté l'offre d'ASUR pour effectuer une inspection caméra sur tout le réseau et les branchements.

M. FAY José rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années, il a été constaté des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau rue Caroline Follet. Ces infiltrations sont ensuite rejetées inutilement vers la station d'épuration au risque de la saturer.

L'étude menée par EVIA, combinée à l'inspection télévisée a pour but de déterminer les travaux à réaliser pour résoudre ce problème. Chacun des conseillers a été destinataire du rendu de l'étude.

Certains tronçons du réseau seront traités par chemisage lorsque des infiltrations d'eaux claires parasites sont constatées, d'autres tronçons encombrés par des gravats ou autres dépôts seront traités par fraisage.

L'estimation des travaux s'élève à 99 849 €uros H.T.

Parallèlement à ces travaux, M. le Maire précise que des travaux de voirie et de bordurage seront prévus afin de résoudre les affaissements constatés, notamment devant l'école Jeanne d'Arc.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie, dans son 11<sup>ème</sup> programme déterminé en novembre 2020, subventionnera ces travaux à hauteur de 55%, participation financière complétée par une avance à taux 0, de 25%. Le dossier doit être déposé avant le 31 Mars 2021.

M. MANCAUX Christophe est satisfait de l'attention portée au point bas de la rue Caroline Follet.

De plus, il souhaite savoir pourquoi ce problème récurrent d'infiltrations d'eaux claires parasites n'a pas été traité avant et savoir si d'autres réseaux communaux rencontrent les mêmes soucis.

M. le Maire précise que les travaux d'aménagement du centre bourg ont permis de traiter les réseaux rue du Général Leclerc et place du Général de Gaulle, et notamment d'assurer la déconnexion du pluvial.

Le programme de déconnexion décidé par l'ancienne municipalité doit être achevé sur d'autres secteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de travaux estimée à 99 849 €uros H.T. et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 55% et une avance de 25% (taux 0% remboursable sur 20 ans avec un an de différé) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.

## **II – DESIGNATION DE L'ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE – AIRE MULTI – ACTIVITES :**

M. le Maire présente à l'assemblée l'unique offre reçue concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aire multi-activités sur Conty, Wailly et Luzières.

VERDI propose des honoraires pour l'étude de faisabilité de ce projet qui s'élèvent à 9 307.50 €uros H.T. : cette mission comprend le diagnostic du site et l'élaboration de scénarios, l'élaboration d'un programme détaillé et la réalisation des marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre) et assistance à leur passation.

C'est l'étude menée par le bureau d'études qui déterminera, en collaboration avec la commission des travaux, les sites les plus adéquats. Le Conseil Municipal des Jeunes sera bien entendu associé à l'étude de cet aménagement.

M. MANCAUX Christophe admet qu'il s'agit d'un réel besoin sur Conty mais il s'interroge sur l'utilité de tels aménagements sur Wailly et Luzières. Existe-t-il sur ces deux secteurs la population adaptée aux tranches d'âge touchées. Le but d'un tel investissement est qu'il soit utilisé. Il convient également d'être attentifs à l'aménagement paysager et aux matériaux utilisés afin d'assurer leur intégration dans l'environnement.

D'autre part, M. MANCAUX Christophe souhaite connaître le devenir des structures existantes rue du Marais et à l'entrée des étangs. Devons-nous envisager leur suppression ou leur réhabilitation ? Enfin, il ne faut pas négliger le suivi sécuritaire des toutes ces installations.

Il est rappelé que les collectivités locales ont des obligations en matière de sécurité.

M. le Maire précise que pour Wailly et Luzières, comme pour Conty, il s'agit d'une réelle demande des administrés. Le bureau d'études déterminera l'opportunité, la faisabilité et l'adaptation à la population présente sur ces secteurs.

De plus, il n'y a aucune intention de défigurer le patrimoine bâti et environnemental par l'installation de structures disgracieuses. L'Architecte des Bâtiments de France devra d'ailleurs être consulté.

M. MANCAUX Christophe précise son propos : sa seule préoccupation est de ne pas reproduire les jeux qui existent déjà à titre personnel chez les administrés mais bien d'apporter de nouvelles propositions d'activités.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte précise qu'il a été proposé au Conseil Municipal Jeunes une salle équipée de jeux tels que le babyfoot,... mais ces équipements ne font pas partie de leurs souhaits.

Mme BRKA Virginie tient à préciser que l'aire d'activités constitue également un espace de rencontre pour les adultes et les enfants, car actuellement aucun lieu de rassemblement est proposé sur Wailly. M. MANCAUX Christophe confirme son

adhésion la plus totale à un aménagement convivial de rencontre et ne remet pas en cause l'objectif recherché.

Mme BOULANGER Héroïse peut tout à fait entendre l'interrogation de M. MANCAUX Christophe sur l'intérêt de développer de manière intelligente ces espaces et pense qu'il convient de proposer des animations sur ces lieux afin de les faire connaître et donner envie aux administrés de les utiliser et de se rencontrer. Bien entendu les besoins sur Luzières sont moindres qu'à Conty mais depuis quelques années la population du hameau se rajeunit progressivement. C'est une réelle demande des parents mais aussi des grands-parents qui accueillent leurs petits-enfants.

M. MANCAUX Christophe rejoint ces propos et propose de réfléchir en parallèle à d'autres aménagements tels que des bancs.

Mme GREVIN Cécile pense que les réactions de ses collègues élus sont dues à une maladresse de la part de M. MANCAUX Christophe lorsqu'il parle de nécessité. Le terme était sans doute mal choisi.

M. le Maire rassure chacun : cet aménagement sera le fruit d'un travail en commun de toute l'équipe municipale. Les débats permettent justement d'apporter des idées de ce que pourraient être les aménagements futurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de VERDI à hauteur de 9 307.50 €uros H.T. et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **III – ETUDE DIAGNOSTIC EAU POTABLE :**

Dans le cadre de la convention de mission d'assistance technique, l'AMEVA a réalisé un rapport du suivi technique des ouvrages et de la gestion du service eau potable. Dans la continuité de cette démarche, la C.C.2.S.O propose aux communes et syndicats intercommunaux de son territoire de réaliser une étude diagnostic de l'eau potable qui aboutira sur l'élaboration d'un schéma directeur, outil de gestion et de programmation sur un long terme.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence eau potable sera transférée à la C.C.2.S.O. au plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Cette étude diagnostic permettra alors d'optimiser les systèmes d'alimentation en eau au niveau du territoire.

Le fait de mutualiser l'étude diagnostic permet d'optimiser les coûts avec un cahier des charges adapté aux spécificités des différents services.

Le coût pour la Commune de CONTY s'élève à 11 623 €uros, subventionné à hauteur de 8 136 €uros, soit un reste à charge pour la collectivité de 3 487 €uros.

M. FAY José souhaite savoir si Wailly est également concerné. L'étude diagnostic pour Wailly sera réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Loeuilly dont dépendent les réseaux de Wailly.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer cette étude diagnostic par le biais d'une mutualisation mise en place par la C.C.2.S.O. et accepte le coût pour la Commune de 3 587 euros.

#### **IV – PARC EOLIEN DE MONSURES – DEMANDE AVIS SUITE AU DOSSIER DE REGULARISATION :**

Dans le cadre de la consultation préalable à l'éventuelle édicition d'un arrêté préfectoral modificatif, les services préfectoraux invitent le Conseil Municipal à donner son avis sur le dossier de régularisation du parc éolien de Monsures, qui fait suite à un recours contre l'arrêté autorisation cette installation.

M. le Maire précise que le dossier de régularisation (transmis par mail à tous les élus) porte principalement sur les nuisances sonores et les impacts au niveau de la faune et la flore à proximité du parc éolien envisagé.

M. MANCAUX Christophe pense que sans être concernée directement, la Commune est sous l'influence visuelle de ce parc éolien. Il convient d'avoir une réflexion de fonds sur des décisions qui nous engagent pour 25 ans, sans certitude du devenir des installations ou de leur démantèlement.

Effectivement M. le Maire confirme que les entreprises sont tenues de démanteler les structures au bout de 25 ans et que le propriétaire du terrain doit supprimer le socle bétonné.

Mme DE TOMI Isabelle pense qu'au-delà de la pollution visuelle, elle n'est pas certaine que l'éolien constitue une énergie propre. Il est de notre responsabilité d'être vigilant et comme la dernière fois, elle préférera s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (abstentions de Mme GREVIN Cécile, Mme VASELLI Bérengère, Mme BRKA Virginie, M. DENIS Mathieu, Mme BOULANGER Héloïse, M. MANCAUX Christophe, Mme DE TOMI Isabelle, M. BROISSART Dominique, M. FAY José, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. CARON Yannick, Mme RONGIER Marie-Laure, M. DEVISME Arnaud) donne un avis favorable à ce dossier de régularisation du parc éolien de Monsures.

#### **V – QUESTIONS D'ACTUALITE :**

##### **1 – DOSSIER FONDATION DU PATRIMOINE :**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Eglise Saint-Antoine, M. le Maire propose à l'assemblée de lancer une souscription de mécénat publique auprès de la Fondation du Patrimoine. Les frais de dossier de cette procédure s'élève à 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet et à régler les frais de dossier correspondants.

## **2 – LOCATION GARAGE :**

M. le Maire propose à l'assemblée de remettre en location un garage situé place du 8 Mai moyennant un loyer mensuel de 50 €uros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer le bail de location correspondant.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire félicite Mme GREVIN Cécile pour son élection en qualité de Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Loeuilly. Le Président de cette structure intercommunale est M. LEFEBVRE André, Maire de FOSSEMANANT.

M. le Maire tient à remercier Mme BOULANGER Héloïse pour la proposition qu'elle a fait à la Préfète d'installer un centre de dépistage Covid sur Conty. Nous sommes en l'attente d'une réponse.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un centre de vaccination a été ouvert à Poix-de-Picardie et à Oisement.

M. SAVY de Luzières a renouvelé sa proposition d'acquérir des terrains jouxtant sa propriété à Luzières. Nous sommes en l'attente de précisions car il semblerait que certains terrains ne soient pas propriété communale.

M. le Maire présente à l'assemblée la demande d'aide financière d'une commerçante dite « non essentielle » compte tenu que la situation sanitaire a des impacts négatifs sur son activité.

M. le Maire remercie ses adjointes pour la belle dynamique observée sur le marché hebdomadaire du samedi. Pour le marché du vendredi, il est envisagé de le déplacer le mercredi. Contact a été pris avec les commerçants actuellement présents le vendredi.

Dans le cadre des restrictions sanitaires annoncées ce soir, M. MANCAUX Christophe souhaite savoir si les marchés de plein air peuvent être maintenus. Il convient d'attendre les arrêtés préfectoraux.

Mme GREVIN Cécile regrette de devoir annoncer l'annulation de la chasse aux œufs et du rallye photos programmés le week-end de Pâques, compte tenu de la situation sanitaire.

M. FAY José propose à l'assemblée de faire don à la Fondation Notre Dame de Paris d'un chêne pour la charpente de la cathédrale. M. MANCAUX Christophe suggère que la même chose soit faite pour la charpente l'Eglise Saint-Antoine de Conty. Compte tenu du temps de séchage indispensable (18 mois) ceci paraît cours pour les travaux qui devraient débiter cette année.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée que la Commune réfléchit actuellement à mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants. Le vétérinaire de Conty sera contacté afin de connaître ses tarifs compte tenu du nombre de chats concernés. Il est également possible d'obtenir une participation financière de « 30 Millions d'Amis ».

Mme RONGIER Marie-Laure ayant constaté le passage de camionnettes, demande si l'installation de la fibre optique a commencé sur Conty. M. le Maire confirme qu'effectivement les repérages ont débutés et deux armoires doivent être implantées sur Conty, l'une face au chemin St-Martin, l'autre derrière la gendarmerie.

Tout le département de la Somme devrait bénéficier de la fibre optique pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

M. MANCAUX Christophe informe l'assemblée que le Tour de la Somme est reporté au 29 Août.

Il souhaite également savoir si lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal il pourrait être abordés les décisions prises par la CC2S0 afin que chacun soit informé. M. le Maire précise que la communauté de communes envisage prochainement de mettre en place une réunion pour présenter aux élus le projet de PLUI du Contynois, dont l'enquête publique devrait intervenir en mai prochain.

Enfin, M. MANCAUX Christophe s'inquiète de l'état d'insalubrité de l'ancien PMU dans le centre de Conty. M. le Maire précise qu'un nouveau courrier recommandé a été adressé aux propriétaires dernièrement et que le liquidateur judiciaire nous a informé de la démolition prochaine des structures devenues dangereuses, mais une mésentente familiale semble ralentir l'avancement.

Pour finir, M. MANCAUX Christophe aimerait que la Commune envisage la remise en état des cloches de l'Eglise. M. le Maire précise que nous attendons l'accord de subvention afin d'entreprendre cette intervention.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée que la Préfecture a été contactée à propos de l'obligation ou non de se réunir en visio et de retransmettre les réunions sur les réseaux. Il n'y a aucune obligation dans ce sens. De plus des demandes de devis ont été lancés pour équiper la salle mais les premiers coûts semblent très élevés.

M. le Maire est bien conscient que certaines personnes peuvent se sentir frustrées de ne pas assister aux séances du Conseil Municipal mais il n'y a aucune intention de désinformation de sa part. De plus, d'expérience, il sait que le public est très peu nombreux. Les procès-verbaux sont disponibles.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 H.50.